



Une Ville  
au cœur qui bat

# *Procès Verbal de la séance*

## *du Conseil Municipal*

### *Jeudi 4 Juillet 2019*

L'an deux mil dix-neuf, le 4 juillet à 18 heures 30, le Conseil Municipal convoqué le 28 juin 2019 s'est réuni à la Mairie, dans la salle de ses séances.

La présidence du Conseil Municipal est assurée par Monsieur Dominique BAERT, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 43

	PRESENTS	ABSENTS EXCUSES	PROCURATION A	ABSENTS
M. Dominique BAERT, Maire	X			
M. Henri GADAUT	X			
Mme Marie-Christine RINGOTTE	X			
Mme Anne DUQUESNOIS		X	Mme RINGOTTE	
M. Kamel KHITER		X	Sans procuration	
M. Karl MONRABAL	X			
Mme Myriam DE SMEDT	X			
Mme Danielle CUCHERE	X			
M. Georges PRPIC	X			
M. Daniel LEFEVRE	X			
Mme Michèle COQUELLE		X	M BAERT	
Mme Juliette KERAUDY		X	Mme CHANTRIE	
M. Jean VANDOORNE	X			
M. Robert BEDART	X			
Mme Martine LEBLANC		X	Mme DE SMEDT jusque 19h35	
M. Henri CALONNE	X			
Mme Annie CHANTRIE	X			
M. Denis CROIGNY	X			
M. Brice WETE-MATOUBA	X			
Mme Lina DJAFER-CHERIF	X			
M. Guy-Noël LEMAY	X			
Mme Nora MILOUDI		X	M CROIGNY	
M. Tarik MEKKI, Secrétaire de séance	X			
Mme Zohra REIFFERS	X			
Mme Sylvie ZAIDI	X			
Mme Palma BONTE	X			
Mme Myriam LESTIENNE	X			
M. Jacques DELFOSSE	X			
M. Michel DEBAETS	X			
Mme Laurence SUEUR		X	M MONRABAL	
Mme Catherine OSSON	X			
Mme Eugénie LECLUSE		X	Mme CUCHERE	
M. Patrick ROUSSEAU		X	M GADAUT	
M. Gilbert CHARLES	X			
M. Roger ACKERMANN			Sans procuration	X
Mme Marie-Chantal BLAIN	X			
Mme Yolande VANGERMEERSCH	X			
Mme Virginie VERHELLE	X			
Mme Danielle ACQUART	X			
M Bernard DE KETEL	X			
Mme Sandrine DEBLOCK	X			
M. Domenico PULEO		X	Mme DEBLOCK	
M. Thierry DUEL	X			

Je demande à Monsieur le Directeur Général des Services de procéder à l'appel nominal.

Il y a lieu de procéder à la désignation du secrétaire. Je vous propose au bénéfice de l'âge Monsieur Tarik MEKKI.

Y-a-t-il une objection ? Monsieur Tarik MEKKI est donc désigné secrétaire.

Il y a lieu de valider le procès-verbal de la séance du 29 mai 2019. Je n'ai pas été saisi d'observations. Y en a-t-il ?

Procès-verbal de la séance du 29 mai 2019 : Adopté à l'unanimité

## COMMUNICATIONS (4)

### 1. Modifications de délégations des élus

Comme je l'ai annoncé lors du dernier Conseil municipal, après l'élection du nouveau 5<sup>ème</sup> Adjoint, Karl Monrabal, j'ai revu les délégations des Conseillers délégués. C'est ainsi que, par arrêté du 20 juin 2019, j'ai désigné :

- Conseillère déléguée auprès du Maire, chargée des Relations Internationales et Humanitaires : Mme Lina Djafer-Cherif,
- Conseillère déléguée auprès de la 2<sup>ème</sup> Adjointe à la Modernisation de l'Administration, chargée de la Formation Professionnelle et de l'Apprentissage : Mme Nora Miloudi,
- Conseiller délégué auprès du 5<sup>ème</sup> Adjoint au Développement Economique, chargé de l'Emploi et de l'Economie Sociale et Solidaire : M. Tarik Mekki,
- Conseiller délégué auprès du 10<sup>ème</sup> Adjoint aux Sports, chargé de la Vie Sportive : M. Jacques Delfosse.

### 2. Délibérations communautaires (2)

Plusieurs délibérations lors du Conseil de la Métropole Européenne de Lille du 28 juin concernent Wattlelos, et comme à l'accoutumée, j'en informe notre Conseil. Et ce Conseil du 28 juin est vraiment essentiel pour Wattlelos qu'on en juge !

- ⇒ D'abord bien sûr avec la plus importante de toutes, la **C 0312** relative au Schéma Directeur des Infrastructures de Transports à l'horizon 2035 ! C'est la délibération, votée très largement (169 voix sur 171 exprimées) qui place la desserte en tramway de Wattlelos à partir de l'Eurotéléport parmi les priorités de la MEL pour les toutes prochaines années. Le tramway à Wattlelos, ce n'est plus ni un rêve ni une illusion, c'est devenu un projet, c'est une décision ! Tant mieux. Nous avons été entendus Chers Collègues !
- ⇒ Autre délibération très attendue, la **C 0318** qui après un appel d'offres clos le 6 mai dernier attribue au groupement COLAS Nord-Est AGILIS la nouvelle section « Philippot-Mouscron » de la liaison routière Tourcoing-Beaulieu. On se souvient que le Département du Nord avait réalisé et mis en service en 2012 une section de 1,2 km entre le giratoire Corneille et la rue Philippot. La MEL avait en revanche réalisé le tronçon allant de Beaulieu à la rue de Mouscron. La délibération du Conseil de la MEL du 28 juin engage les travaux de la section manquante, le barreau qui va enfin raccorder la rue de Mouscron au bout de la rue Philippot. Le coût en est de 3 953 133 € TTC. Début des travaux cet été : l'objectif est qu'on roule en ligne directe du Pont des 44 au Rond-Point de l'entrée de Beaulieu pour l'été 2020 ! Enfin, mes Chers Collèges ! Pour reprendre le slogan communautaire, « Merci la Mel ». Merci vraiment la MEL et à son Président Damien Castelain.

Comme vous le voyez, ces deux décisions de la Mel, c'est du lourd !

### **3. Protoxyde d'azote**

Mes Chers Collègues, je vous informe qu'en date du 29 mai dernier, j'ai pris un arrêté municipal pour « interdire de vendre et d'offrir gratuitement dans l'espace public » de la commune à des mineurs du gaz protoxyde d'azote. Il est par ailleurs interdit aux mineurs de posséder sur eux sur l'espace public des cartouches contenant ce gaz protoxyde d'azote, lesquelles pourront être confisquées par les forces de l'ordre en cas de contrôle. Il est de même interdit de jeter ou d'abandonner sur la voie publique ces cartouches !

C'est une question majeure de santé publique et de protection de notre jeunesse !

Vous le savez sans doute, Chers Collègues, que ce gaz, d'usage courant surtout dans nos cuisines, est détourné pour ses propriétés euphorisantes, transféré dans des ballons de baudruche afin d'être inhalé. Ce produit est loin d'être anodin, il porte des risques lourds à ceux qui l'inhalent, des risques d'asphyxie, de chutes et de traumatismes, de troubles neurologiques, d'autant plus graves si ce gaz est associé par exemple à l'alcool. Ce n'est pas acceptable de laisser ce produit en vente et en détention libre pour notre jeunesse ! Légalement, je ne peux intervenir que pour les mineurs, aussi je le fais ! J'en ai assez de voir des cartouches vides joncher les trottoirs de certains quartiers, j'en ai assez de savoir que des jeunes en consomment massivement et se mettent ainsi en situation de grave altération de leur santé. Ce produit est un danger public : je l'interdis, et je donne les moyens aux forces de police d'intervenir par cet arrêté !

### **4. Piscine à l'école**

Chacun le sait, et je l'ai explicitement précisé lors du dernier Conseil municipal après la présentation du Compte Administratif 2018, la Ville n'est pas en situation de reconstruire une piscine neuve, tout simplement parce qu'elle n'est pas en capacité budgétaire de financer à la fois le déficit de fonctionnement annuel et surtout l'investissement que représenterait un tel équipement.

Pour autant, la ville de Wattrelos n'entend pas renoncer à l'apprentissage de la natation pour nos jeunes wattrelosiens, d'autant moins que, comme chacun le sait, l'apprentissage de la natation est un apprentissage obligatoire de l'EPS à l'école primaire.

Trouver des substituts à notre piscine n'a pas été chose aisée, compte tenu des contraintes édictées par l'Education Nationale pour aller dans des équipements de l'autre côté de la frontière, et par ailleurs des piscines en arrêt ou en travaux alentour. Mais nous y sommes arrivés.

Aussi, mes Chers Collègues, grâce à la mobilisation tenace de nos services, laquelle a fait écho à notre propre détermination politique, je peux vous annoncer que dès la rentrée de septembre 2019 nous serons en mesure d'assurer des cours de natation, comme le souhaitait l'Inspection, à toutes les classes de CE2 de nos écoles publiques. J'en ai informé Monsieur l'Inspecteur de l'Education Nationale.

Où ? Qui ? Avec quel encadrement ? Et comment ?

**Où ?** C'est, pour l'essentiel, à la piscine du Lycée Baudelaire, que les jeunes wattrelosiens pourront pratiquer la natation. Le Lycée met à disposition de la ville de Wattrelos, avec l'accord du Conseil Régional des Hauts de France et de son Conseil d'Administration (que je remercie l'un et l'autre), sa piscine de 4 couloirs pour des créneaux pédagogiques en matinée (de 8h30 à 10h) pendant 36 semaines, au moins deux fois par semaine, et sans doute 3 voire 4. Nous restons en discussion pour finaliser l'emploi du temps. Si ces disponibilités laissées par Baudelaire ne suffisaient pas à combler les besoins, nous avons des discussions avancées avec d'autres piscines. Nous n'aurons cependant la vision finale des possibilités que début septembre.

**Qui ?** Qui est concerné ? Comme je l'ai dit, les CE2 en fin de cycle 2, classes que l'Inspection de l'Education Nationale nous a demandé de privilégier.

**Avec quel encadrement ?** Outre les enseignants des classes concernées, la mairie pourvoira 3 éducateurs sportifs, dont au moins 1 maître-nageur sauveteur pour assurer les quotas d'encadrement nécessaires.

Je rappelle en effet que, pour l'organisation d'un créneau d'une heure dans une piscine, 5 personnes doivent participer à l'encadrement et à la surveillance d'une séance type de 2 classes de CE2 : 2 enseignants et 2 encadrants + 1 surveillant MNS.

Enfin, **Comment ?** La ville prendra en charge, outre les dépenses de ses personnels bien sûr, les transports en autobus et le paiement des réservations de l'équipement. Les crédits nécessaires ont été dégagés au Budget, et l'organisation a été finalisée pour que tout cela soit opérationnel dès septembre.

Cette information majeure, et je le pense très attendue des familles et des enseignants nous la devons, encore une fois pardonnez-moi de la répéter, à la ténacité de nos services, et en particulier des Directeurs Généraux Adjointes chargés de l'éducation et des Sports, et surtout à l'écoute constructive de M. HUGHE, Proviseur du Lycée Baudelaire et à l'assistant de Xavier BERTRAND Président du Conseil Régional que je veux très sincèrement, en votre nom à tous je pense, très chaleureusement remercier.

## BILAN D'ACTIVITES 2018

C'est avec plaisir que je vous ai remis, sur vos tables, le bilan d'activités des services pour l'année 2018.

Ses pages cumulent les efforts individuels de nos agents, service par service, pour mener à bien un service public de qualité, de proximité et plein de diversité.

Je remercie l'ensemble des services, sous la responsabilité du Directeur Général des Services, de nous fournir, chaque année, un rapport aussi complet et dense sur l'étendue des missions assurées quotidiennement au service des Wattrelosiens mais aussi au service des autres services s'agissant de ce qu'on appelle les « moyens internes ».

Ce document après vous avoir été distribué, mes Chers Collègues, sera mis à disposition de nos concitoyens sur le site internet municipal.

Je remercie très chaleureusement la Direction Générale des Services et l'ensemble des Directeurs Généraux Adjointes car, vous vous en souvenez, nous avons collectivement souhaité il y a 2 ans que ce bilan des services puisse être remis en même temps que le Conseil Municipal de clôture du 1<sup>er</sup> semestre, en même temps que le Compte Administratif.

Ça n'est pas très simple à établir car c'est une mine d'informations à collecter, à regrouper et le 1<sup>er</sup> semestre est en général chargé mais cette demande expresse du Maire et de l'Administration a été tenue et respectée et je voulais, à Monsieur le Directeur Général des Services et à toutes celles et à tous ceux qui ont permis son élaboration, adresser mes sincères et chaleureux remerciements.

Je sais que ces deux dernières semaines ont été chargées, à cet égard, mais c'était une demande pressante de ma part que vous avez tenue, soyez en félicités !

Un vœu est formulé par le groupe « Avec vous, Wattrelos ouvertement à gauche ». Je passe la parole à Monsieur DUEL pour le présenter.

## Monsieur DUEL

### Décrétons l'Etat d'urgence climatique à Wattrelos !

*Considérant que le réchauffement climatique, d'ores et déjà estimé à 1 degré aujourd'hui, cause d'énormes dégâts à notre planète : inondations, phénomènes météorologiques extrêmes, sécheresses, baisses des nappes phréatiques...*

*Considérant que, pour notre métropole et notre ville, les pics de pollution aux particules fines sont de plus en plus nombreux : au 1<sup>er</sup> mai c'était déjà 23 jours depuis le début d'année pour Lille et 36 pour la station de Roubaix Serres (station la plus proche de notre commune). Rappelons que l'OMS préconise un seuil de 3 jours par an. Ces pics de pollution ont engendré 1700 morts sur le territoire de la MEL.*

*Par ces motifs,*

*Notre commune s'engage à intégrer l'urgence climatique et environnementale dans toutes les politiques publiques qu'elle mettra en place.*

*Elle souhaite l'installation de stations de surveillance de la qualité de l'air par l'Observatoire Régional de l'Air en Hauts-de-France.*

*Notre commune s'engage à interpellier la Métropole Européenne de Lille pour :*

- *Obtenir la gratuité des transports en commun pendant les pics de pollution, dans un premier temps, puis la gratuité permanente.*
- *Contester le Schéma Directeur des Infrastructures de Transport qui ne tient pas compte de la motion adoptée à l'unanimité par le conseil municipal de Wattrelos le 29 mai 2019.*

*« Je rappelle simplement que nous avons fait 5 revendications et une seule a été entendue. »*

- *Obtenir une étude sur un redéploiement efficace du V'Lille dans notre ville.*

*Enfin, la commune de Wattrelos se déclare en état d'urgence climatique.*

## Monsieur le Maire

Rien que ça ! Il faut savoir être réaliste.

Monsieur le Conseiller, la Majorité ne peut pas s'associer à ce vœu, d'évidence trop rapidement écrit et peu crédible.

D'abord sur la forme. Les mots, Monsieur DUEL, ont leur importance. Parler d'Etat d'Urgence Climatique à Wattrelos, c'est disproportionné pour deux raisons. D'abord parce que les problèmes de lutte contre le réchauffement climatique ne sont, évidemment, pas l'apanage d'une ville, ni même d'une métropole, ni d'ailleurs d'un pays ! C'est à tout le moins sur les dimensions européennes que ces sujets s'appréhendent.

Ensuite parce qu'on n'en est pas à l'état d'urgence et encore moins spécifique à notre ville. Les mots ont leur importance, disais-je, il ne faut pas faire peur à nos concitoyens quand cela n'est pas, enfin pas encore, la réalité.

Soyons francs ! La situation de Wattrelos n'a rien à voir avec les villes où on ne voit plus le ciel à cause des nuages de pollution qu'ils recouvrent.

« L'état d'urgence » c'est quand même important comme expression ! L'état d'urgence, il se trouve, peut-être, sans doute d'ailleurs, au niveau de la planète et, sans doute, oui, sur des décisions qui s'imposent pour notre planète mais spécifiquement sur Wattrelos, non c'est tout à fait excessif.

Il ne faut pas faire des proclamations qui n'ont pas de contenu. De fait, quand il y a eu les mesures d'air pour la zone de forte émission, en fait, la zone de circulation restreinte par les experts, la qualité de l'air n'a pas été mise en cause sur le territoire de Wattrelos, il n'a pas été proposé d'intégrer, d'incorporer Wattrelos dans la zone à fortes émissions et, donc, il faut savoir raison garder au moins dans l'expression.

Et sur le fond, vous n'avez pas le monopole de la prise de conscience de l'enjeu climatique. De fait, je ne saurais que vous inviter à retirer votre vœu car dans un instant, avec la délibération n° 2, Madame LESTIENNE, Adjointe au développement durable, présentera, une délibération à portée environnementale et écologique incontestable et surtout explicitera la stratégie municipale de développement durable.

Deux points, toutefois. Il n'est pas vrai que le vœu du Conseil Municipal sur le SDIT n'ait pas été exaucé. D'ailleurs, vous l'avez vous-même reconnu, la proposition la plus importante, celle de l'arrivée du tramway, a été effectivement votée par 169 voix contre 2 au Conseil du 28 juin 2019. Il ne faut non plus feindre d'ignorer ce qui a été expliqué lors de ce Conseil. C'est que la demande de Wattrelos portait à la fois sur le tramway, sur la centralité et sur la halte ferroviaire dans la partie Nord. Cette halte ferroviaire concerne, donc comme son nom l'indique, le réseau ferroviaire et il a été annoncé par le vice-président aux transports que la MEL s'engageait à travailler en liaison avec l'autorité ferroviaire qui est d'abord et avant tout la Région, mais en même temps la SNCF, à adopter un schéma ferroviaire métropolitain qu'elle présenterait à l'automne et auquel cas notre problématique de halte ferroviaire devrait se retrouver dans ce schéma-là. Voilà, Monsieur DUEL, je suis désolé, j'en ai parlé au vice-président et je sais qu'Henri GADAUT est vigilant sur ces sujets-là et m'a ramené la même information.

Enfin, il faut savoir être réaliste. Toute sympathique que soit cette idée et je comprends bien qu'en période électorale c'est très sympathique, sympathique disais-je, que soit l'idée des transports publics gratuits (et je pense, honnêtement, que cette idée progressera sous une forme ou sous une autre, à une échéance, aujourd'hui pas encore définissable), il importe d'avoir en tête les chiffres dont on parle et de ce point de vue les éléments d'équation financière métropolitaine sont assez simples.

Les recettes tarifaires des transports de la MEL représentent 101 millions d'Euros, qu'il faudrait compenser avec la gratuité auprès de l'opérateur, puisque si la collectivité lance la gratuité, le coût du fonctionnement c'est elle qui l'assurera, donc elle compensera les 101 millions d'Euros. De surcroît, la gratuité ferait perdre la récupération de la TVA sur les 300 millions de dépenses de fonctionnement du contrat, qui lie la MEL à son prestataire, soit 30 millions d'Euros de plus. Le coût annuel de la gratuité total serait de 130 millions d'Euros. Même si aujourd'hui la MEL a une épargne annuelle de 220 millions d'Euros, on voit bien que la capacité d'investir de la MEL serait fortement réduite.

Or, qu'est-ce donc une Métropole sinon qu'une machine à investir ? Et, précisément les 2 milliards d'Euros du plan tramway (compris dans le schéma directeur des infrastructures de transport voté le 28 juin) ne seraient que du vide, si nous n'avions plus les finances adaptées pour pouvoir assurer cet effort d'investissement.

Encore une fois, cette idée des transports publics gratuits progresse mais à son heure. Pour l'heure on n'en a pas les moyens. Quoi qu'il en soit, c'est un dossier métropolitain et laissons ce débat à l'assemblée métropolitaine, ici nous gérons les affaires communales et dans les affaires communales il ne nous appartient pas de nous prononcer en l'état actuel des choses sur ce point. Il y aura d'autres échéances pour cela.

Et donc Monsieur DUEL, en ayant été plus précis et le moins polémique possible, je vous invite à retirer votre vœu car franchement décréter l'Urgence Climatique aujourd'hui, je vois bien les titres dans les journaux : « A Roubaix tout va bien, Tourcoing tout va bien, Mouscron tout va bien mais Wattrelos est en Etat d'Urgence Climatique c'est Thierry DUEL qui le dit ! ». Imaginez ! Moi je vous dis ça raisonnablement pour vous. Donc, voilà on vous donne la position de la majorité.

Madame Blain votre position sur ce vœu ?

**Madame BLAIN**

Sur le fond, bien évidemment, concernant le problème de la pollution, je ne vous cache pas que je réfléchis à la question. Sur la gratuité des transports en commun par rapport aux pics de pollution, je serais plutôt pour. En revanche, l'ATMO qui est le conservatoire de l'atmosphère a décrété non pas 36 jours mais 60 pics de pollution les 5 premiers mois. On nous a fait acheter des vignettes « Crit'Air » et, le Préfet, on se demandait ce qu'il faisait, une seule journée de déclenchement du dispositif « Crit'Air » pendant ces 60 jours de pollution.

Alors je ne pense pas que Wattrelos est habilitée ou doit faire un choix concernant l'Urgence Climatique mais, moi personnellement, je ne voterai pas pour ce vœu.

Mais sur le fond, c'est le Préfet qui, normalement, devrait se bouger un peu. Il y a des lois qui sont là mais elles ne sont pas appliquées. Nous sommes un pays qui installe beaucoup de lois mais nous ne les appliquons pas !

**Monsieur le Maire**

Je ne suis pas complètement d'accord avec vous mais c'est un autre débat et je ne vais pas l'ouvrir.

Donc concrètement vous ne votez pas le vœu ?

**Madame BLAIN**

Non.

**Monsieur le Maire**

Madame DEBLOCK ? Non plus ? Vous voulez dire quelque chose ?

**Madame DEBLOCK**

Non.

**Monsieur le Maire**

Est-ce que vous le retirez votre vœu ?

**Monsieur DUEL**

Non.

**Monsieur le Maire**

Nous allons donc mettre aux voix ce vœu proposé conformément à l'article 27 du règlement intérieur.

**VOTE VŒU**

POUR	:	1	VOIX
CONTRE	:	40	VOIX
ABSTENTION	:	/	VOIX

Je soumetts à l'Assemblée l'organisation suivante des débats sur les projets de délibérations concertée avec les Présidents de Groupes :

- 2 interventions du groupe « Avec vous Wattrelos ouvertement à gauche » sur les rapports n° 2 et 13
- Des explications de vote du groupe « Wattrelos Bleu Marine »

Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ?

Que ceux qui sont **POUR** lèvent la main



POUR : 41 VOIX  
CONTRE : / VOIX  
ABSTENTION : / VOIX

### **Appel de l'ordre du jour**

Les rapports présentés ont été soumis à l'examen de la Commissions Finances/ Administration Générale et Travaux.

### **Rapports n° 1 : Monsieur GADAUT**

Rapporteur : Monsieur GADAUT Henri

#### ***Rapport n°1 : Adhésion à Lille Métropole 2020 Capitale Mondiale du Désign***

La Métropole Européenne de Lille a été désignée Capitale Mondiale du Design en 2020.

Afin de s'inscrire dans cette dynamique, la Ville de Wattrelos souhaite adhérer à cette démarche pour le projet « Arrêt de bus du Centre-Ville – kiosque » afin de bénéficier de l'expertise d'un « designer » et de produire un effet levier auprès des partenaires concernés.

En conséquence, l'Administration Municipale propose au Conseil Municipal de bien vouloir autoriser la Ville de Wattrelos à adhérer au Comité d'organisation Lille Métropole 2020 pour un montant de 300 euros.

#### **Monsieur le Maire**

Je n'ai pas été saisi de demande d'intervention.

Rapport n° 1 - Adhésion à Lille Métropole 2020 Capitale Mondiale du Désign

POUR : 41 VOIX  
CONTRE : / VOIX  
ABSTENTION : / VOIX

### **Rapport n° 2 : Madame LESTIENNE**

Rapporteur : Madame LESTIENNE Myriam

En relation avec son projet de délibération, Madame LESTIENNE, va nous faire une communication sur la stratégie wattrelosienne de Développement durable participatif.

Monsieur le Maire, Chers Collègues,

C'est un réel plaisir de vous présenter cette délibération qui vise à engager notre commune dans une nouvelle démarche qui a pour ambition de positionner Wattrelos en tant qu'acteur de la démarche "Zéro déchet".

La délibération que la majorité municipale propose à notre Conseil est emblématique de la volonté municipale d'aller plus loin en ce qui concerne la protection de notre cadre de vie quotidien, et par-delà de notre planète.

En effet, si notre collectivité s'est engagée il y a quelques années à mobiliser ses services vers une démarche visant à la protection de notre environnement, nous recherchions cependant dans la continuité de cette volonté, le moyen d'associer les habitants plus étroitement encore, et ce, même si le relais de notre ferme pédagogique dans ce dossier a été précieux.

C'est bien ce souhait que vise la démarche de "Zéro déchet" à laquelle je vous propose d'adhérer. J'y reviendrai dans quelques minutes.

Mais auparavant et parce j'en ai l'occasion, je veux rappeler par ailleurs rapidement ce qu'ont été jusqu'à présent nos actions fortes pour contribuer à la protection de notre environnement.

Quels ont été les points saillants de ce que nous conduisons ?

➤ La préservation de l'eau a ainsi fait l'objet de notre toute première préoccupation.

Nous récupérons ainsi, par exemple, l'eau de pluie des citernes de la Cité du sport pour le nettoyage de nos voiries. Les services des espaces verts et des ateliers n'ont pas été en reste, puisque toutes nos nouvelles plantations sont protégées par des bâches d'amidon de maïs biodégradables, ou encore par réutilisation de matériaux végétaux de broyage. De plus, toutes nos écoles ont été équipées de réducteurs de pression d'eau et de limiteur de débit.

➤ En matière d'économies d'énergie un gros effort est actuellement mené dans le cadre de la modernisation de l'éclairage public. Nos foyers lumineux sont systématiquement équipés en led, moins gourmandes en consommations, dans le cadre d'un plan quinquennal de remplacement. Nous testons également, et c'est nouveau, la régulation d'intensité lumineuse de nuit sur certains sites et toutes nos armoires de commande sont désormais équipées d'horloges astronomiques. Les services intègrent désormais systématiquement le coût énergétique dans nos rénovations de bâtiments et la construction des nouveaux équipements. Le nouveau gymnase du Touquet Saint Gérard, la salle Saint Ghislain, construction en totalité en bois, est à ce titre emblématique.

➤ Au passage, je souligne que Wattrelos a été parmi les premières communes à intégrer dans son projet ANRU de Beaulieu, la réalisation d'une toiture isolante végétalisée pour l'Espace Maurice Titran.

➤ Parfois même, Monsieur le Maire, mes Chers Collègues, nous devançons la législation. Eh oui ! Ainsi depuis 2016 nous avons proscrit l'utilisation de produits phytosanitaires pour traiter le désherbage de nos espaces verts, bien avant les réglementations. Des techniques alternatives par brossage métallique, grattage mécanique ou encore par utilisation de produits non nocifs ont été ainsi encouragées.

Je pourrais continuer la démonstration mais je pense que ces rappels sont suffisamment significatifs pour pouvoir cerner tout l'engagement de notre administration, toute notre stratégie à participer concrètement à la préservation de la qualité du cadre de vie à Wattrelos. Cela devait être énoncé. Voyez-y là également une réponse concrète et argumentée à l'interpellation qui nous a été faite en début de ce Conseil.

Revenons maintenant à ce qui vous est aujourd'hui proposé dans la délibération.

Il s'agit désormais d'amener les habitants à participer à notre démarche collective qui vise à réduire nos quantités de déchets. L'intérêt de cette action s'articule ainsi autour de 3 axes :

- s'appuyer d'abord sur les services municipaux qui doivent poursuivre leurs efforts dans ce domaine et aller toujours plus loin. Des automatismes sont à créer dans le quotidien du vécu administratif visant à limiter la production de déchets. L'impression recto-verso par exemple doit devenir la norme dans nos services administratifs : c'est un exemple parmi tant d'autres ! Un chargé de mission sur le thème mobilisera les directions administratives vers cette nouvelle stratégie.

- 2<sup>ème</sup> axe : soutenir les actions innovantes. Toute nouvelle idée sera la bienvenue. A ce titre vous noterez que dans la décision modificative nous offrirons un nouveau service à notre population par l'installation de 2 biobox qui permettront aux habitants des appartements de participer activement à la valorisation de leurs déchets putrescibles de compostage. La MPT Martinoire et la Ferme pédagogique, toutes deux avancées dans cette réflexion, seront nos ambassadrices sur ce thème.

- 3<sup>ème</sup> axe : nous souhaitons accompagner chaque année des familles volontaires pour consommer autrement et minimiser leur taux de déchets. Des économies induites dans les budgets des familles sont ainsi attendues. La bibliographie dans ce domaine le précise régulièrement. Il y a là un effet induit des plus importants pour le budget des ménages. Le commerce local sera de ce fait associé pour répondre aux nouvelles attentes de ces familles. Les commerçants pourront recevoir le label "Commerçant zéro déchet", ce qui contribuera à les soutenir au travers de cette démarche innovante, dans le service de proximité qu'ils proposent au quotidien.

Vaste et beau projet donc que cette proposition, un projet dans lequel je souhaite que la ville s'investisse pleinement, et j'espère Monsieur le Maire et Chers Collègues que vous ne manquerez pas de me soutenir en votant favorablement, et largement, cette délibération. Car le réflexe écologique n'est la propriété de personne, il est et doit être à Wattrelos l'affirmation d'une volonté partagée en même temps que le dessein commun de cette ville que nous aimons toutes et tous, Wattrelos ! L'avenir de nos enfants se joue aussi sur ce type de comportements qu'avec notre délibération, nous voulons changer pour les rendre plus vertueux pour l'environnement.

### ***Rapport n° 2 : Zéro déchet***

Ainsi, la commune de Wattrelos a pour ambition de devenir un territoire acteur de la démarche « zéro déchet », en développant un partenariat avec les villes voisines.

A cet effet, l'Administration Municipale propose au Conseil Municipal :

- d'engager le territoire de la commune de Wattrelos dans une démarche Zéro Déchet.
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention proposée par la Ville de Roubaix afin de permettre l'utilisation des outils et supports développés par cette dernière.

### **Monsieur le Maire**

J'ai été saisi d'une demande d'intervention de Monsieur DUEL sur le rapport n° 2.

### **Monsieur DUEL**

La commune de Wattrelos souhaite renforcer son action dans le domaine du développement durable.

Nous voilà donc avec cette délibération sur le zéro déchet. Cette démarche vise à réduire au maximum notre production de déchets. Revoir ses modes de consommation afin de produire moins de déchets à la source, cela est nécessaire mais pas suffisant face à l'urgence climatique et environnementale.

« L'écologie ne peut pas se résumer à la responsabilité individuelle. Vous pouvez trier vos déchets, et rouler à vélo quand 70% des émissions de gaz à effet de serre sont le fait de 20 multinationales, vous ne réglez pas le problème » disait Adrien Quatennens.

Force est de constater que Monsieur Macron et la République en Marche que vous soutenez nous font de très jolis discours sur ce sujet mais n'agissent pas.

Macron n'a rien fait sur la transition énergétique dont nous avons besoin, et a au contraire soutenu des décisions allant à l'encontre de la défense de l'environnement, comme le maintien du glyphosate. Le Président français brille surtout par son inaction sur le développement des énergies renouvelables, la lutte contre la déforestation importée ou sur la pollution atmosphérique liée aux transports. C'est le constat que toutes les associations environnementales font.

Il ne respecte même pas l'accord de Paris sur les émissions de gaz à effet de serre. Depuis 2 ans, il s'était engagé à réduire nos émissions, au contraire, elles ont augmenté.

La mondialisation, les traités de libres échanges sont la cause de la crise que nous vivons. Ce n'est pas en décrétant l'arrêt des touillettes plastiques que l'on va y arriver ou en enlevant sa cravate pendant la canicule. Et encore moins en gasant à bout portant des gamins qui manifestent pacifiquement pour défendre ces enjeux climatiques.

L'objectif du zéro déchet peut se résumer en 3 verbes :

- Réduire : le meilleur déchet est celui qu'on ne produit pas,
- Réemployer : promouvoir les ateliers citoyens de réparations et les ressourceries,
- Recycler : pour en finir avec les décharges et les incinérateurs.

Ce sont évidemment des objectifs que nous soutenons.

Nous voterons cette délibération. Veillons à ce que ce soit aussi un outil de conscientisation à l'urgence écologique et pas simplement un outil de communication.

**Monsieur le Maire**

Votre conclusion est très bien, ce qui est avant beaucoup moins !

Vous serez complètement rassuré de savoir que celui qui vient d'être désigné comme Président de la Commission du Développement Durable au Parlement Européen, qui va, donc, pouvoir adresser des signaux démocratiques les plus clairs pour la politique européenne du développement durable, est un Français, c'est mon ami, Pascal CANFIN, il est des Hauts de France.

C'est vrai, j'ai oublié de vous dire qu'il était sur la liste soutenue par Emmanuel MACRON et non pas seulement MACRON. Parce que QUATENNENS a un prénom et il est fâcheux de constater que MACRON, lui, il n'en a pas ! C'est un peu de politesse élémentaire !

**Madame BLAIN**

Je vais voter pour et j'applaudis des deux mains !

**Monsieur le Maire**

Une seule suffira ! N'en rajoutez pas trop quand même !

**Madame BLAIN**

L'écologie incite au civisme et au respect ! C'est un gros chantier, parce qu'il y a, encore, beaucoup de lacunes.

**Monsieur le Maire**

C'est pour ça que depuis 7 - 8 mois, avec le service et sous l'autorité, et avec l'engagement personnel de Myriam LESTIENNE que je veux saluer, ce travail a été approfondi et au-delà simplement de l'épisode « Zéro déchet » qui est une partie de la stratégie que nous mettons en œuvre, c'est une démarche en profondeur qui doit être durable ... et je ne sais plus ce que vous avez dit ...

**Madame BLAIN**

L'écologie incite au civisme et au respect.

**Monsieur le Maire**

Pas vous ! La phrase de Madame LESTIENNE.

Excusez-moi, je ne suis pas encore à faire de l'exégèse de vos phrases.

**Madame BLAIN**

Mon dieu !

**Monsieur le Maire**

Vous n'êtes pas non plus obligée de m'appeler ainsi !

Madame DEBLOCK votre position ?

## Madame DEBLOCK

C'est très bien.

Rapport n° 2 : Zéro déchet

POUR : 41 VOIX  
CONTRE : / VOIX  
ABSTENTION : / VOIX

## Rapports 3 et 4 : Madame DE SMEDT

Rapporteur : Madame DE SMEDT Myriam

### ***Rapport n° 3 : Conservatoire à rayonnement communal – Tarifications – Inscriptions, frais de scolarité et location d'instrument***

Dans cette délibération il ne s'agit pas de modifier les tarifs de la délibération de 2018 mais de faire 2 ajouts.

Le premier ajout, nous arrivons à la fin de dispositif DEMOS I, les enfants ont fini leur parcours de 3 années et ont maintenant la possibilité d'intégrer le conservatoire.

Le principe de DEMOS était d'appréhender la musique surtout sur une pratique collective et donc il n'est pas pensable d'intégrer ces enfants directement au conservatoire, sur une pratique avec une formation aussi classique, le risque est de mettre en échec tout ce qui a été fait sur les trois années.

On va donc installer ce que l'on peut appeler « une année de passerelle » pour permettre à ces enfants de continuer une partie de la pratique collective et d'intégrer le fonctionnement classique d'un conservatoire. Ce dispositif n'existait pas jusque maintenant et on rajoute à la délibération une tarification pour ces enfants à savoir un tarif unique de 30 €uros par an.

C'est un passage de cette délibération qui me tient à cœur puisque c'est un très beau dispositif qui touche à sa fin et qui va évoluer sur autre chose.

Nous étions samedi soir à l'ONL et nos enfants des quartiers : Martinoire, Mousserie, ... ont joué à l'ONL sous la direction d'Alexandre BLOCH et de les voir ainsi interpréter «L'hymne à la joie », je pense que ce soit Madame la Députée ou Monsieur le Maire, on a vécu, vraiment, un grand moment d'émotion. Voilà j'espère qu'on va pouvoir valider cette proposition pour leur permettre de continuer leur cursus musical.

La deuxième modification de cette délibération c'est de permettre aux musiciens de l'Union Musicale Wattrelosienne qui n'habitent pas Wattrelos mais qui sont souvent mis à contribution que ce soit : au 8 Mai, aux Jubilaires, ... de bénéficier du tarif wattrelosien afin d'améliorer leur pratique musicale.

### ***Rapport n° 4 : Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale – Rapport annuel***

Nous percevons effectivement une Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale qui est non affectée et donc libre d'emploi. Seule obligation, elle doit être destinée à l'amélioration des conditions de vie dans les communes urbaines confrontées à une insuffisance de leurs ressources et supportant des charges élevées.

Aujourd'hui, le Conseil Municipal doit prendre acte de ce rapport annuel auquel nous avons joint un tableau sur l'évolution des indicateurs relatifs aux inégalités et sur les actions entreprise et les moyens qui y sont affectés.

## Monsieur le Maire

Je n'ai pas été saisi de demande d'intervention sur ces deux rapports, mais je voudrais joindre mes remerciements et vous faire part, comme vous l'avez fait, de l'émotion qui fût la mienne de voir ces

enfants, dits de quartiers modestes, dits populaires, peu formés à l'initiation musicale, thématique et théorique, mais formés directement à la pratique musicale d'un instrument et d'un instrument qui n'est pas facile puisque les wattrelosiens, si j'ose dire, ont hérité des cuivres dans la répartition des 9 communes participantes à ce projet DEMOS, impulsé par la Métropole Européenne de Lille et le Crédit Mutuel Nord Europe. L'émotion de ces enfants, la fierté des parents n'avaient d'égales que celles des élus qui y étaient présents.

J'étais à leurs côtés lorsqu'ils étaient au Philharmonie de Paris, il y a 2 ans, dans cette grande salle magnifique, et j'ai vu ces enfants de nos quartiers monter sur scène avec leurs instruments. C'était il y a 2 ans, ils n'avaient à peine que moins d'un an de pratique.

Ici c'était à l'Orchestre National de Lille et sous la direction d'Alexandre BLOCH, qui a remplacé en son temps notre CASADESUS, et d'ailleurs, un message particulier peut être adressé à Alexandre BLOCH car il a vraiment bien accompagné, pédagogiquement, humainement les enfants, en leur faisant prendre conscience de leur énorme progrès comme il l'a dit.

C'est une très belle aventure pour ces enfants ! Ce qui est important, c'est qu'ils continuent au conservatoire et, je sais gré à Monsieur le Directeur du Conservatoire, d'ailleurs, présent dans les rangs du Conseil pour les efforts et l'engagement personnel qui est le sien dans cette affaire et pour votre propre engagement, Madame l'Adjointe, car je sais combien vous y tenez.

DEMOS I est mort, DEMOS I se termine, DEMOS II va s'engager, c'est une belle action qui va dans le sens de cette discrimination positive, de donner plus à ceux qui ont moins, parce que cette majorité veut les conduire notamment à leur accès à la culture.

Rapport n° 3 : Conservatoire à rayonnement communal – Tarifications – Inscriptions, frais de scolarité et location d'instrument

POUR	: 41	VOIX
CONTRE	: /	VOIX
ABSTENTION	: /	VOIX

Rapport n° 4 : Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale – Rapport annuel

POUR	: 41	VOIX
CONTRE	: /	VOIX
ABSTENTION	: /	VOIX

### **Rapport n° 5 : Monsieur LEFEVRE**

Rapporteur : Monsieur LEFEVRE Daniel

#### ***Rapport n° 5 : Désaffectation – Parcelle cadastrée AR 68 sise rue des Patriotes***

Dans le cadre du Programme Métropolitain de Requalification des Quartiers Anciens Dégradés, diverses actions sont menées afin de lutter contre l'habitat dégradé et requalifier le secteur du Crétinier. Pour réaliser cette mission, l'aménageur procède à l'acquisition du foncier nécessaire à la réalisation de l'opération de requalification.

La parcelle cadastrée AR 68 appartenant à la Ville s'avère nécessaire au projet et devra faire l'objet d'une cession à cette société publique locale d'aménagement.

Il est nécessaire, au terme des dispositions juridiques afférentes, de constater la désaffectation de cette parcelle par voie délibérative.

L'Administration Municipale propose au Conseil Municipal de constater la désaffectation de cette parcelle.

### **Monsieur le Maire**

Je n'ai pas été saisi de demande d'intervention

Rapport n° 5 : Désaffectation – Parcelle cadastrée AR 68 sise rue des Patriotes

POUR	: 41	VOIX
CONTRE	: /	VOIX
ABSTENTION	: /	VOIX

**Pour les rapports 6 à 8 de Monsieur VANDOORNE qui arrivent, je signale à notre assemblée, si d'aventure vous ne l'avez pas observé sur vos tables, une inversion des sommes qui a eu lieu entre les délibérations 6 et 8 pour le Wattrelos Basket Club et le Cow Handball.**

**Donc la nouvelle version, avec la bonne répartition, a été mise sur les tables. Monsieur VANDOORNE, je vous passe la parole pour les délibérations 6 à 8.**

### **Rapports 6 à 8 : Monsieur VANDOORNE**

Rapporteur : Monsieur VANDOORNE Jean

Lors de ces deux dernières saisons les clubs wattrelosiens, en général, ont rencontré de nombreux succès et titres de l'échelon départemental jusqu'au niveau international.

Plusieurs équipes de sports collectifs ont, en particulier, remporté leur championnat pour accéder au niveau supérieur. Il faut saluer ces bons résultats qui signalent la vitalité de nos associations sportives, la solidité de leur organisation respective et le travail de leurs éducateurs.

Mais les montées en division supérieure peuvent entraîner des dépenses supplémentaires selon l'échelon gravi. Elles peuvent en effet provoquer des déplacements plus lointains ou des frais fédéraux plus onéreux (arbitrage, diplômes obligatoires des entraîneurs selon le niveau, etc).

Or, le mode de calcul des subventions annuelles se fonde sur les justificatifs de l'année écoulée. Ils ne prennent donc pas en compte l'augmentation exceptionnelle des dépenses à venir.

Pour accompagner les besoins exceptionnels que peut provoquer une accession à un niveau supérieur, il est par conséquent proposé une mesure d'accompagnement à la montée.

#### ***Rapport n° 6: Cow Hanball: Mesure d'accompagnement à la montée et signature d'un avenant à la charte de partenariat***

Ainsi pour le COW Handball, l'équipe 18 ans filles a remporté son championnat d'excellence régionale ainsi que la coupe régionale pour la seconde année consécutive. Ces résultats exceptionnels récompensent le travail entrepris depuis de nombreuses années avec la section handball du collège Nadaud dont sont issues bon nombre des filles de l'équipe.

De même, l'équipe Sénior Femmes a remporté son championnat de 2<sup>ème</sup> division départementale sans la moindre défaite et accède au niveau supérieur.

L'Administration Municipale propose d'accompagner ces résultats exceptionnels par une mesure d'accompagnement à la montée sous la forme d'une subvention exceptionnelle de 2 000€.

#### ***Rapport n° 7: USW Football: Mesure d'accompagnement à la montée et signature d'un avenant à la charte de partenariat***

L'équipe Sénior 1 Homme de l'USW s'est qualifiée lors de la saison 2017/2018 pour le championnat de Régionale 3.

A l'issue de leur première saison à ce niveau, les résultats exceptionnels de l'équipe lui permettent déjà de prétendre à une accession au niveau supérieur en Régionale 2.

L'Administration Municipale propose d'accompagner ces résultats par une mesure d'accompagnement à la montée sous la forme d'une subvention exceptionnelle de 5 000€.

***Rapport n° 8 : Wattrelos Basket Club - Mesure d'accompagnement à la montée***

L'équipe Sénior 1 Hommes du Wattrelos Basket Club a remporté cette saison ses play-off pour accéder au plus haut niveau régional et participer au championnat pré-national.

Les équipes benjamins et minimes garçons ont de la même manière remporté leur championnat pour monter cette année en division élite de la ligue Régionale Hauts de France.

Ces résultats d'ensemble récompensent un long investissement du club pour la formation. En témoigne encore, le label national « *Ecole de Mini-Basket* » qu'a reçu en ce début d'année le WBC de la Fédération Française de Basket.

L'Administration Municipale propose d'accompagner ces résultats par une mesure d'accompagnement à la montée sous la forme d'une subvention exceptionnelle de 3 000€.

**Monsieur le Maire**

Merci pour ces explications très claires et très précises qui saluent la performance et les bons résultats de nos clubs.

Je n'ai pas été saisi de demande d'intervention, Ah, Monsieur DUEL ?

**Monsieur DUEL**

Pourquoi ça a changé entre le Wattrelos Basket Club et le Cow Handball ?

**Monsieur le Maire**

Parce que c'était une « coquille ». La consigne qui avait été donnée, lorsque l'on avait reçu les clubs, c'était 2 et 3 et puis quand on a vu arriver les délibérations c'était 3 et 2.

J'avoue que lorsqu'on a fait la réunion de la commission finances, je suis sûr d'avoir dit 2 et 3 mais comme on avait évoqué d'autres sujets, on y a passé sans doute trop rapidement, voilà, notre vigilance fut prise en défaut très ponctuellement mais il fallait rétablir pour pouvoir voter.

Rapport n° 6 : Cow Hanball : Mesure d'accompagnement à la montée et signature d'un avenant à la charte de partenariat

POUR	: 41	VOIX
CONTRE	: /	VOIX
ABSTENTION	: /	VOIX

Rapport n° 7 : USW Football : Mesure d'accompagnement à la montée et signature d'un avenant à la charte de partenariat

POUR	: 41	VOIX
CONTRE	: /	VOIX
ABSTENTION	: /	VOIX

Rapport n° 8 : Wattrelos Basket Club - Mesure d'accompagnement à la montée

POUR	: 41	VOIX
CONTRE	: /	VOIX
ABSTENTION	: /	VOIX



## **Rapport n° 9 : Monsieur LEMAY**

Rapporteur : Monsieur Guy-Noël LEMAY

### ***Rapport n° 9 : Cimetière Métropolitain – Convention de gestion avec la Métropole Européenne de Lille***

La MEL souhaite élargir les missions confiées à la Commune et lui versera annuellement un montant couvrant les dépenses à savoir :

- 104 000 €uros TTC pour les travaux de maintenance et d'entretien (espaces verts, columbarium, jardins du souvenir),
- 20 400 €uros TTC pour les réseaux.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver le projet de convention de la MEL et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer,
- d'abroger la délibération n° 2 du 1<sup>er</sup> Février 2019.

### **Monsieur le Maire**

Je n'ai pas été saisi de demande d'intervention

Rapport n° 9 : Cimetière Métropolitain – Convention de gestion avec la Métropole Européenne de Lille

POUR	: 41	VOIX
CONTRE	: /	VOIX
ABSTENTION	: /	VOIX

## **Rapports 10 à 13 : Monsieur le Maire**

### ***Rapports n° 10 : Taxes et produits irrécouvrables – Créances admises en non-valeur***

### ***Rapport n° 11 : Taxes et produits irrécouvrables - Créances éteintes***

Il s'agit de demandes du comptable public d'admettre en non-valeur des créances irrécouvrables.

Je n'ai pas été saisi de demande d'intervention

Rapports n° 10 : Taxes et produits irrécouvrables – Créances admises en non-valeur

POUR	: 41	VOIX
CONTRE	: /	VOIX
ABSTENTION	: /	VOIX

Rapport n° 11 : Taxes et produits irrécouvrables - Créances éteintes

POUR	: 41	VOIX
CONTRE	: /	VOIX
ABSTENTION	: /	VOIX

### ***Rapport n° 12 : Décision modificative n° 2***

Cette Décision Modificative n° 2 présente des ajustements pour tenir compte, notamment, des modifications de subventions proposées tout à l'heure mais aussi quelques corrections de lignes.

Je me permets de rappeler, ce que j'ai dit à la réunion de la commission des finances. S'agissant précisément de la section de fonctionnement une fois qu'on a enlevé la participation communautaire aux frais de fonctionnement du cimetière, vous avez pu voir que les dépenses de fonctionnement de cette décision modificative ne sont affectées que de 1 996 €uros.

Vous voyez, donc, l'extrême modicité de cette décision modificative, sous cette présentation qui a été détaillée en commission des finances. Y-a-t-il des observations ?

Rapport n° 12 : Décision modificative n° 2

POUR : 41 VOIX  
CONTRE : / VOIX  
ABSTENTION : / VOIX

***Rapport n° 13 : Personnel Municipal – Soutien du pouvoir d'achat***

Fin 2018, le Président de la République a exprimé le souhait que, pour la fin d'année, les entreprises qui le peuvent, accordent une prime exceptionnelle.

Pour des raisons techniques et juridiques, compte tenu que la paie de décembre était déjà engagée, il n'était pas possible de mettre en œuvre une telle mesure pour le personnel municipal pour ce mois de décembre 2018. Pour autant la démarche aurait paru souhaitable et nécessaire aux élus municipaux à l'égard des agents qui œuvrent chaque jour pour le service au public, et qui ont fait beaucoup d'efforts pour accompagner les réorganisations fonctionnelles des services qui ont dû être conduites pour réaliser les économies indispensables sur les dépenses de fonctionnement.

Je rappelle et vous le savez tous, je crois, l'économie notamment d'un million d'euros sur les dépenses de personnel en 2018

Compte tenu des bons résultats de la gestion 2018, l'association des agents municipaux au respect des objectifs financiers a paru également souhaitable à la Majorité municipale, spécifiquement par le versement d'une prime de fin d'année aux agents ayant les rémunérations les plus basses (inférieures à l'indice 420).

**Monsieur le Maire**

J'ai été saisi d'une demande d'intervention de Monsieur DUEL sur le rapport n° 13

**Monsieur DUEL**

« Je veux pour vous plus de reconnaissance et davantage de perspectives de carrière. La reconnaissance, c'est d'abord une plus juste rémunération. J'augmenterai votre pouvoir d'achat, comme celui des salariés des entreprises « Manifestement, ces paroles d'Emmanuel Macron en avril 2017 c'était de la poudre de perlimpinpin : gel de la valeur du point d'indice, rétablissement du jour de carence, augmentation du taux de la CSG...

Ajoutons à cela le démantèlement du statut de la fonction publique territoriale. Sarkozy en rêvait, Madame Osson l'a voté. On est là dans le pur dogme libéral de droite.

En octroyant cette prime, qui risque de ne pas être pérenne, vous ne compenserez pas les pertes du pouvoir d'achat subies depuis plus de 10 ans. Mais, enfin, vous semblez prendre conscience des difficultés que rencontrent les agents malgré, comme vous le dites, les « considérables efforts » qu'ils ont consentis.

Loin de nous l'idée d'y voir un quelconque calcul pré-électoral... quoique...

Nous approuverons cette délibération.

**Monsieur le Maire**

Monsieur DUEL, le matin quand vous vous levez, ça vous arrive de penser à autre chose ou à quelqu'un d'autre qu'Emmanuel MACRON et Catherine OSSON ? Honnêtement cette information publique interpelle néanmoins.

Ceci dit, faire du National c'est très bien et je vais en faire, aussi, un petit peu.

On peut parler longtemps de la transformation de la fonction publique mais vous devriez corriger votre fiche, elle date, car si vous voulez faire le point sur un certain nombre de choses, vous devriez citer des mesures qui ont été annoncées, hier, par le Ministre de la fonction publique précisément, des nouvelles mesures, je vous les cite :

- Le déploiement en 2020 d'une nouvelle phase du dispositif "parcours professionnels, carrières et rémunérations" (PPCR) que les agents connaissent bien, qui représente un engagement financier de 850 millions d'euros et à terme va permettre une revalorisation générale des grilles et carrières des fonctionnaires des trois versants (Etat, Hospitalière et Territoriale) et pour un montant de 520 € annuel en catégorie C,
- La garantie individuelle de pouvoir d'achat (GIPA) qui va être reconduite au titre de l'année 2019, de même que la compensation de l'indemnité compensatrice de la hausse de la CSG qui sera réévaluée pour l'année 2020,
- Une mesure exceptionnelle de rattrapage indemnitaire sera également mise en œuvre en 2020 pour les assistants socio-éducatifs et conseillers territoriaux socio-éducatifs dans le versant territorial et, comme je crois que vous vous y connaissez un peu sur ce sujet-là, vous savez combien ces corps étaient en retrait et ça n'est qu'une correction très ancienne demandée ; je me souviens, en mon temps, avoir fait des questions écrites pour le revendiquer et c'est une démarche qui va être satisfaite,
- Et enfin pour celles et ceux (Madame RINGOTTE y est sensible, je le sais), qui participent à des stages, des missions ou des formations, il est prévu une revalorisation du remboursement des frais de repas pour les agents publics en formation ou en mission, qui est une modification très attendue pour les agents les plus modestes qui vont en formation ou en mission.

Donc vous voyez ce débat-là, il doit avoir lieu dans une autre enceinte mais puisque vous avez interpellé, Madame OSSON, je vous suggère de lui laisser la parole en complément.

### **Madame OSSON**

Monsieur DUEL, puisque je fais l'objet de vos attentions particulières, je serais sincèrement déçue de vous laisser partir en vacances avec une information qu'apparemment vous ne possédez pas, puisque vous avez l'air de suivre, avec attention, l'ensemble de mes votes à l'Assemblée Nationale, je voulais également vous signaler que j'ai voté :

- La suppression des cotisations sociales maladies et chômage sur les salaires avec pour conséquence une l'augmentation des salaires nets,
- La défiscalisation des heures supplémentaires,
- L'exonération progressive de la taxe d'habitation à Wattrelos, c'est plus de 92 % de la population qui est concernée, c'est plus que Roubaix, jusqu'à sa disparition complète de sorte qu'en 2020 donc 92 % des ménages wattrelosiens ne paieront plus la taxe d'habitation,
- Dans les communes, fin de la baisse des dotations et pour les plus pauvres, augmentation de la péréquation DSU DSR,
- Augmentation du minimum vieillesse de 100 €uros par mois,
- La hausse de l'allocation « handicapé » à 900 €uros par mois,
- La pérennisation de la prime « Macron » versée par les entreprises sans cotisation annuelle et impôt,

- La suppression du RSI et l'alignement sur le régime général,
- La suppression de la sécurité sociale étudiante qui correspond à un gain de 250 €uros pour les étudiants,
- La prise en charge à 100 % des prothèses dentaires, lunettes et appareils auditifs,
- Il est désormais possible de renoncer à des RTT pour offrir du temps à un collègue qui s'occupe d'un proche en perte d'autonomie ou dépendant avec l'accord de l'employeur. L'employé bénéficiant de ce don est donc rémunéré comme d'habitude sur la durée de son absence,
- Le congé maternité des indépendants allongé à 16 semaines (alignement avec les salariés), ce qui est un plus et pas un moins,
- L'exonération des cotisations d'assurance maladie et maternité des indépendants qui entraîne un gain de pouvoir d'achat pour tous les travailleurs indépendants dont les revenus annuels nets sont inférieurs à 43 000 €uros. Cela représente 75 % des travailleurs indépendants,
- Le doublement des plafonds du régime des micro-entreprises,
- Le régime fiscal des micro-entreprises qui est étendu. Grâce au doublement des plafonds des chiffres d'affaires, tous les indépendants réalisant moins de 170 000 €uros de chiffre d'affaires pour la vente de marchandises ou 80 000 €uros pour la vente de service pourront en bénéficier, qu'ils soient entrepreneurs ou non.

Je pourrais continuer comme ça ... Si vous voulez, je peux vous mettre à disposition l'ensemble de mes votes.

Je vous souhaite de très bonnes vacances, Monsieur DUEL.

**Monsieur DUEL**

Mais je vous en prie.

**Monsieur le Maire**

Ce qui est important, c'est que Monsieur DUEL va voter la délibération de la majorité et c'est un bonheur.

Vous irez prendre l'apéro après !

*Arrivée de Madame LEBLANC*

Rapport n° 13 : Personnel Municipal – Soutien du pouvoir d'achat

POUR	: 41	VOIX
CONTRE	: /	VOIX
ABSTENTION	: /	VOIX

=====

Avant de clore la séance, je vous rappelle que vous pouvez consulter le registre synthétisant les décisions prises en vertu de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La séance est levée à 19 h 40

<b>Dominique BAERT, Maire</b>	
<b>Henri GADAUT</b>	
<b>Marie-Christine RINGOTTE</b>	
<b>Anne DUQUESNOIS</b>	
<b>Kamel KHITER</b>	
<b>Karl MONRABAL</b>	
<b>Myriam DE SMEDT</b>	
<b>Danielle CUCHERE</b>	
<b>Georges PRPIC</b>	
<b>Daniel LEFEVRE</b>	
<b>Michèle COQUELLE</b>	
<b>Juliette KERAUDY</b>	
<b>Jean VANDOORNE</b>	
<b>Robert BEDART</b>	
<b>Martine LEBLANC</b>	
<b>Henri CALONNE</b>	

<b>Annie CHANTRIE</b>	
<b>Denis CROIGNY</b>	
<b>Brice WETE-MATOUBA</b>	
<b>Lina DJAFER-CHERIF</b>	
<b>Guy-Noël LEMAY</b>	
<b>Nora MILOUDI</b>	
<b>Tarik MEKKI, Secrétaire de séance</b>	
<b>Zohra REIFFERS</b>	
<b>Sylvie ZAIDI</b>	
<b>Palma BONTE</b>	
<b>Myriam LESTIENNE</b>	
<b>Jacques DELFOSSE</b>	
<b>Michel DEBAETS</b>	
<b>Laurence SUEUR</b>	
<b>Catherine OSSON</b>	
<b>Eugénie LECLUSE</b>	

<b>Patrick ROUSSEAU</b>	
<b>Gilbert CHARLES</b>	
<b>Roger ACKERMANN</b>	
<b>Marie-Chantal BLAIN</b>	
<b>Yolande VANGERMEERSCH</b>	
<b>Virginie VERHELLE</b>	
<b>Danielle ACQUART</b>	
<b>Bernard DE KETEL</b>	
<b>Sandrine DEBLOCK</b>	
<b>Domenico PULEO</b>	
<b>Thierry DUEL</b>	